



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le TRENTE SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 20/09/2024

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 21 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 21 - Votes pour : 19 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - J. HENSELER - A. MAGNIN MELOT - B. MONTAGNE - A. RASKIN Adjoints
J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - J. DUBOIS - S. LAINE - E. MENUT - R. MARTEL TRIGANCE - C. MENARD - N. PIGAGLIO
- J. RAYNAUD - M. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : N. DEDULLE LELUIN (Pouvoir à S. ALLEG), A. CARRU MARTEL (Pouvoir à E. BISQUE LAVORGNA)

Absents non excusés : M. MARTEAU, J.L. GIRAUD

DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES - COMPLEMENT - CONCERTATION PUBLIQUE

VU la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

VU la délibération n°2023-12-18/003 en date du 18 décembre 2023 portant définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables,

VU la délibération n°2024-02-26/004 en date du 26 février 2024 fixant le bilan de concertation sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables,

VU le courrier de monsieur le préfet du Var en date du 2 septembre 2024 invitant les communes du département à identifier des zones d'accélération complémentaires, notamment en diversifiant les EnR (zonages en vue du développement de la méthanisation, la thalassothermie ou le petit éolien)

Monsieur le Maire précise que les communes doivent définir ou pas des zones d'accélération supplémentaires pour l'implantation et l'installation terrestres de production d'énergies renouvelables, il s'agit de zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en termes de production d'énergie.

Il est donc proposé de compléter les zones déjà actées précédemment en intégrant :

- Les lotissements suivants : Le green Club, Erilia 1 et 2, Les jardins de Provence, le Chevalier, Lagramuso et les Rigaou, le Parc des Masters, le lotissement du Coulet et Guandonne, Nexity-RD19
- L'extension du parking du Boudoura
- Résidence de vacances « Les Bastides de Fayence »
- Quartier les Terrassonnes
- Quartier du Riou Blanc
- Les parcelles F870 et F872
- Les toits des bâtiments du Vol à Voile

CONSIDERANT que la population doit être informée et consultée selon les modalités suivantes :

- Ouverture de la concertation publique : lundi 14 octobre 2024.
- Fin de la concertation publique : jeudi 31 octobre
- Réunion publique : lundi 28 octobre 2024 à 17h30, à la salle du conseil municipal.

*information sur le site de la mairie : www.mairie-tourrettes-83.fr avec mise en ligne des documents (cartographie, note de synthèse ...etc), documents disponibles à la mairie.

*mise à disposition d'un registre ou d'un cahier de concertation en mairie : les observations pourront être adressées à Monsieur le Maire par courrier à la mairie de Tourrettes, ou par courriel : mairie@mairie-tourrettes-83.fr ou être consignées dans le registre ou le cahier à la disposition du public, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie.

* un article dans le Var-Matin afin d'informer la population de la tenue de la réunion publique, sur le Facebook le site internet de la mairie.

CONSIDERANT que pour rappel Madame Sylvie ALLEG, 2^{ème} adjointe en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire est référente du dossier.

CONSIDERANT qu'à l'issue de ladite phase de concertation, le conseil municipal sera sollicité afin de :

- Définir les nouvelles zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune (cartographie et description)
- Valider la transmission de la cartographie de ces zones sous format compatible avec un système d'information géographique à M. le Sous-Préfet, référent préfectoral unique à l'instruction des projets d'énergies renouvelables nécessaires à la transition énergétique du département du Var.

Le courrier du 2 septembre 2024 évoque une date limite de transmission des éléments, fin novembre 2024.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le complément des zones déjà définies par délibération en date du 26 février 2024 n° 2024-02-26/004, en rajoutant les lotissements et zones cités, cf carte jointe.
- **D'APPROUVER** le lancement de la concertation publique et des modalités listées.
- **DE DONNER** tout pouvoir à monsieur le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.


La secrétaire de séance
Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télèrecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

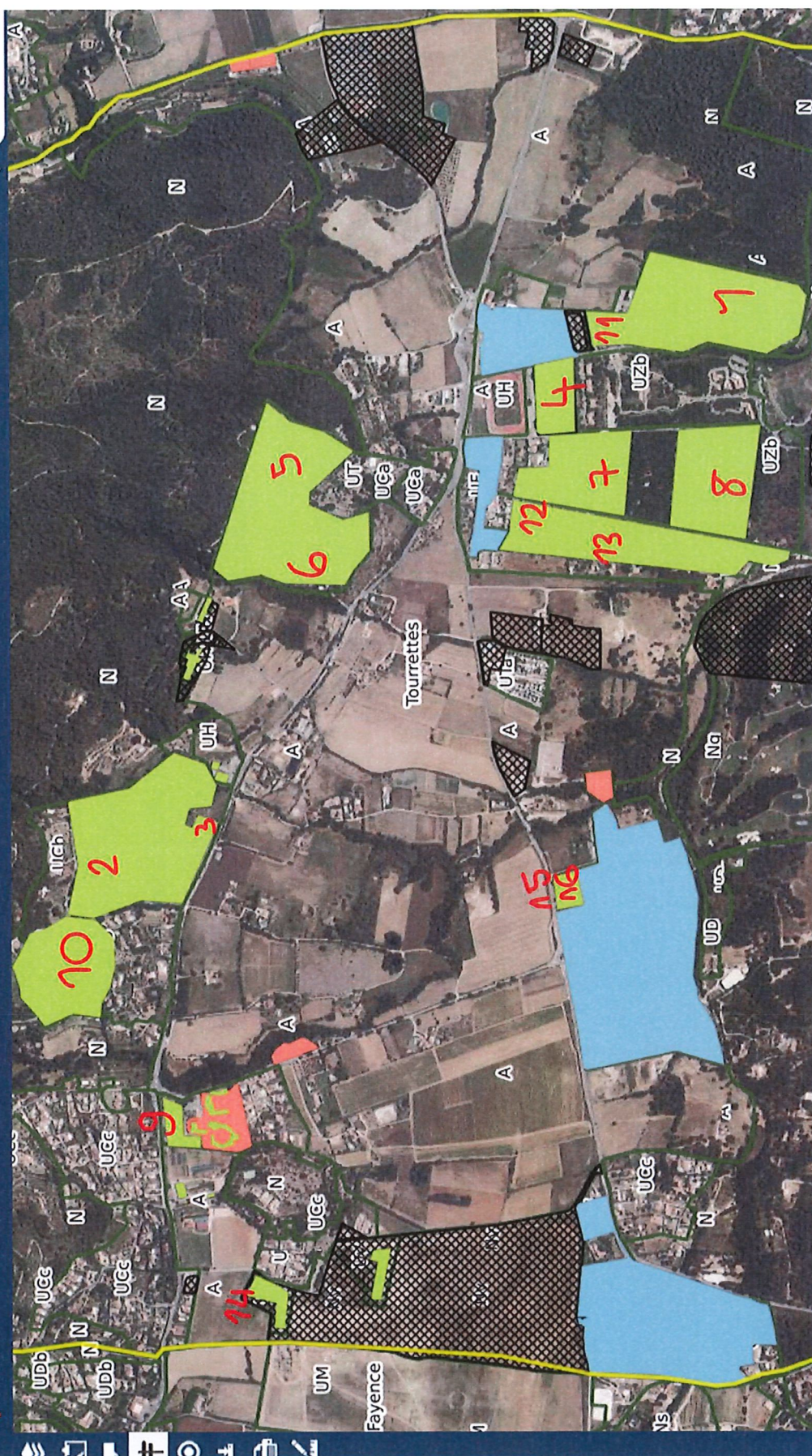
Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 083-218301380-20240930-20240930005-DE





NOUVELLES ZONES D'ENERGIES RENOUVELABLES

DELIBERATION DU 30/09/2024

LOTISSEMENTS :

- **1** - LES JARDINS DE PROVENCE
- **2** - LE SERRE CHEVALIER
- **3** - NEXITY
- **4** - ERILIA 1 ET 2
- **5** - LAGRAMUSSO
- **6** - LES RIGAOUS
- **7** - LE PARC DES MASTERS
- **8** - LE GREEN CLUB
- **9** - LE COULET
- **10** - GUIANDONNE

RESIDENCE DE VACANCES :

- **11** - LES BASTIDES DE FAYENCE

QUARTIERS :

- **12** - LES TERRASSONNES
- **13** - LE RIOU BLANC

VOL A VOILE :

- **14** - TOITS DES BATIMENTS

PARCELLES EN ZONE UF (ZONE ARTISANALE) :

- **15** - F870
- **16** - F872

PARKINGS :

- **17** - EXTENSION PARKING DU BOUDOURA